

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER
2012

AMiO

L'accord gouvernemental du 1^{er} décembre Une question d'« équilibre » ...

LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS ET LE SENAT DECLINENT
TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE VOL, D'ACCIDENT
OU DE VANDALISME DANS LE PARKING

LE GOUVERNEMENT DECLINE TOUTE RESPONSABILITE
SUR L'AVENIR DES SERVICES PUBLICS, DES JEUNES,
DES CHOMEURS, DES PENSIONNES, ...

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Pour 2012, un peu
de testostérone
en plus **P.3**



EUROPE
Un véritable
corset budgétaire
P.7



AMiO
Conseil d'État •
Les licenciements
collectifs ont
été évités **P. 10**

Manifestation du 2 décembre

VERS l'avenir

«L'austérité, ça sent le pavé»



LE SOIR

Mille slogans, un seul message



Manifestation: voici ce que les syndicats ont demandé à Elio Di Rupo (RTL)
Grande manif: 50.000 personnes attendues à Bruxelles

LA PREMIERE
Restons curieux

DIRECT Manifestation:

«Entre 60.000 et 80.000 militants», estiment les syndicats



la libre .be Mobilisation massive contre l'austérité

REUTERS

(Reuters) Belgians march in protest against looming austerity



Une marée syndicale «arc-en-ciel» a submergé le centre de Bruxelles

RADIO TELEVIZIJA SLOVENIJA

(Slovénie)
Bruselj preplavilo desettisoče protestnikov proti varčevalnim ukrepom

Le Monde
(France)
Des dizaines de milliers de Belges manifestent contre l'austérité



Les Belges aussi défilent contre l'austérité

AFP

AFP Des dizaines de milliers de Belges dans la rue contre «l'austérité aveugle»
(Afp allemand) Massendemonstration in Brüssel gegen Sparmaßnahmen
Regierung plant bis Ende 2012 Milliardenersparungen

agenda (Roumanie)
Proteste in Belgia: austeritatea scoate oamenii in strada

Pour 2012, un peu de testostérone en plus

C'est ce qu'on peut souhaiter au gouvernement : un peu de testostérone. Un peu de courage politique. Un peu de vision d'avenir. Nous avons besoin, pour 2012 et les années à venir, de politiques porteuses du futur, de croissance sociale. Et non d'une austérité incapacitante et réductrice.

L'orientation donnée au gouvernement ne nous convient pas. Ce n'est pas un secret. Nous l'avons déjà dit. Nous le réaffirmons aujourd'hui après avoir analysé dans le détail l'accord gouvernemental (voir le dossier en page 4). Nous ne sommes pas dupes. C'est encore et toujours les plus faibles qui sont ciblés par les « économies ». Alors que les responsables de la crise restent, en grande partie, hors d'atteinte ! L'empreinte libérale est tellement forte dans cet accord qu'on se demande vraiment s'il y avait un seul socialiste à la table de négociation. L'indexation salariale a été sauvée. Mais à quel prix ! Et les coups pour la détruire continueront. Il faut rester vigilant.

L'orientation prise au niveau de l'Union européenne est encore moins satisfaisante. À l'instar de plusieurs dirigeants syndicaux européens, nous voulons tirer la sonnette d'alarme. « *De plus en plus de citoyens abandonnent le projet européen et s'en méfient. Les anciens préjugés et les clichés négatifs revoient le jour.* » Le point inquiétant est le parti pris des institutions européennes qui encouragent désormais ouvertement ce démantèlement important du modèle social. Ce n'est pas tolérable. L'Europe doit conclure un nouveau contrat social et économique avec ses citoyens. C'est une nécessité plus urgente que de s'empressement de répondre à la demande, volatile, des marchés.

Même si les temps semblent durs, même si nous nous sentons isolés politiquement, il ne faut pas courber la tête. Nous serons toujours là pour défendre nos acquis et lutter contre la régression sociale que nous imposent l'Europe et le Gouvernement belge. Mais nous voulons aussi être présents en force de proposition. Certaines de nos revendications sur la régulation bancaire, sur la taxe Tobin sont en passe aujourd'hui d'être reprises. Certains responsables politiques, hier réticents voire hostiles, se ravissent et changent peu à peu d'avis. Ces discours doivent maintenant être suivis d'actes. Mais c'est signe que nous ne nous étions pas trompés. Nous devons aussi nous mobiliser pour que nos autres revendications : l'idée d'une banque publique pérenne, l'idée d'un renforcement des services publics, apparaissent tout aussi logiques à eux qu'à nous. Les temps changent. Le combat continue car nos idéaux restent intacts.

Nous vous souhaitons à vous-même, à vos proches, la meilleure année 2012 qui soit, même si nous n'avons pas reçu le gouvernement qu'on aurait voulu !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale



L'accord gouvernemental du 1^{er} décembre Une question d'« équilibre » ...

Le PS a beau se targuer d'avoir conclu « *un budget juste qui tient compte de la capacité contributive de chacun* », nous ne sommes pas dupes : c'est encore et toujours les plus faibles qui sont ciblés par les économies ! Alors que les responsables de la crise restent en grande partie hors d'atteinte ! L'empreinte libérale est tellement forte dans cet accord qu'on se demande vraiment s'il y avait un seul socialiste à la table de négociation.

Ainsi, l'objectif budgétaire des prochaines années est de diminuer le déficit de la Belgique jusqu'à atteindre l'équilibre en 2015. Un déficit qui vient tout juste de s'accroître de manière spectaculaire lors du renflouement des banques par le gouvernement précédent. Mais le tableau ci-dessous démontre qu'il n'y a pas d'équilibre entre « nouvelles recettes » et « économies ».

	Économies	Nouvelles recettes	Divers
2012	42 %	34 %	24 %
2013	48 %	31 %	21 %
2014	53 %	28 %	20 %

Économie et économies

Précisons les choses d'emblée : le mot économie ne signifie pas ce que tout bon citoyen comprend, c'est-à-dire la chasse aux gaspillages et l'épargne qu'elle engendre. Il s'agit bien ici de coupes sombres dans la sécurité sociale (chômage, prépensions, pensions, ...) et dans les services publics. De la même manière, toutes les « nouvelles recettes » ne sont pas des impôts nouveaux ; c'est notamment le cas des limitations portées sur les intérêts notionnels, gaspillage faramineux qui continuera à pourrir le budget fédéral. Bref, ils nous imposent 4,4 milliards d'économie contre 3,5 milliards de nouvelles recettes. En outre, l'importance des économies augmente dans les années à venir jusqu'à atteindre 53 % en 2014.

Peut-être n'avons-nous, tout simplement, pas la même notion de ce qu'est l'équilibre. En effet, pour le formateur il suffit de diminuer de manière drastique les dépenses publiques et d'augmenter modérément les recettes. Tandis que, pour nous, il s'agissait plutôt, non seulement, de répartir les efforts en fonction du ratio économies/recettes nouvelles mais également de tenir compte de la justice fiscale et sociale, de préserver notre modèle social à travers une relance durable.

Le secteur public est attaqué sur tous les fronts

Tout d'abord, l'accord prévoit le gel pendant deux ans des dépenses de personnels et crédits de fonctionnement des services publics fédéraux (170 millions d'€). Ainsi que des



économies supplémentaires sur la Défense (15 millions d'€) et dans les entreprises publiques autonomes (263 millions d'€ pour la SNCB et 10 millions d'€ pour bpost).

Ensuite, les transferts de compétences prévus du fédéral vers les entités fédérées ne sont couverts que par 90 % du budget prévu et de surcroît, ils entraîneront une mise en concurrence des Régions entre elles. En effet, l'autonomie fiscale partielle décrite ouvre la voie à la concurrence fiscale et salariale entre les Régions.

“ Ces mesures ne constituent que la partie visible de l'iceberg. En effet, le secteur public connaît déjà de graves difficultés liées aux conséquences de la crise économique et financière mais il faudra en plus gérer tous les problèmes liés à la communautarisation et à la régionalisation. Et, bien sûr, aucun budget supplémentaire n'a été alloué au transfert.

Chômage : on « dégresse »

Dès 2012, la dégressivité des allocations de chômage sera renforcée. C'est-à-dire que les allocations seront plus élevées pendant les 3 premiers mois (65 % du salaire perdu plafonné). Ensuite, il y aura une diminution progressive des allocations, dont le rythme dépend de la durée de la carrière professionnelle. Cette diminution aboutira finalement aux minimas (qui se situent, selon les cas, en dessous du seuil de la pauvreté).

En ce qui concerne les chômeurs âgés, le complément d'ancienneté ne sera plus octroyé qu'à partir de 55 ans, au lieu de 50 ans actuellement. Tandis que pour les plus jeunes, le stage d'attente deviendra un stage d'insertion professionnelle. Tous les 4 mois, le jeune sera évalué. Il ne pourra bénéficier de ses allocations d'attente qu'après 3 évaluations positives.

En cas d'évaluation négative, le droit aux allocations sera suspendu pendant 6 mois.

“ Ils n'ont pas l'air de comprendre que les chômeurs existent parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde.

En outre, le contrôle de la disponibilité sera élargi progressivement aux chômeurs jusqu'à 58 ans en 2016 et la notion d'emploi convenable passera de 25 km actuellement à 60 km, quelle que soit la durée de déplacement.

“ En clair, si vous êtes chômeur, vous ne savez pas toujours conserver votre voiture par manque d'argent et si vous refusez un emploi à 60 km de chez vous parce que vous n'avez pas de véhicule, vous n'avez plus droit aux revenus de remplacement !

On peut très clairement parler de chasse aux chômeurs et non pas de lutte contre le chômage. Ce qui risque de peser très lourd socialement. Cette mesure touchera plus spécifiquement les Wallons (puisque'il est statistiquement prouvé que les demandeurs d'emploi de longue durée sont plus nombreux en Wallonie) mais également les jeunes et les plus âgés.

Prépensions : on durcit

Sous prétexte d'augmenter le taux d'emploi des plus de 50 ans, l'âge minimum pour accéder à la prépension passera de 58 à 60 ans et la condition de carrière sera portée de 38 à 40 ans. La mesure sera mise en application dès 2015 et, fin 2014, une évaluation déterminera si l'âge minimum doit être porté à 62 ans à partir de 2020.

Crédit-temps

Le simple crédit-temps sera désormais limité à l'équivalent d'un an et ne sera accessible qu'après 5 ans de travail dont 2 ans dans l'entreprise.

Pensions : travailler plus longtemps

Pour l'essentiel, les mesures concernent des incitants « positifs » à travailler plus longtemps. Ainsi, toutes les années de travail seront dorénavant prises en compte dans le calcul de la pension (au lieu des 45 meilleures années) et le travail après 65 ans sera possible sans limites.

Les pensions de survie seront, pour les bénéficiaires futurs, transformées en une « allocation de transition vers un emploi ». Et la durée de l'octroi de la pension sera fonction de l'âge, du nombre d'enfant et du nombre d'années de cohabitation légale ou de mariage.



“ L'accord annonce une réforme de long terme du système des pensions du secteur public. Comme vous avez pu le lire dans Tribune de décembre, il n'y a rien de bon pour nos pensions. Sous prétexte d'une population vieillissante, l'accord procède à l'accélération de l'érosion du 1^{er} pilier au profit du 2^e et/ou 3^e pilier. « Ces gens-là ne veulent pas comprendre que ce ne sont pas les pensions publiques qui sont trop élevées mais bien les pensions du secteur privé qui sont trop basses. » explique Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale, en charge du dossier pensions.

Soins de santé

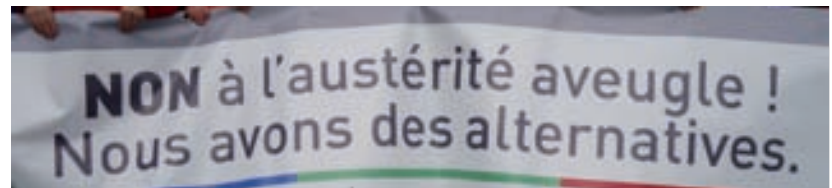
La norme de croissance passe de 4,5 à 2 %. En 2012, le montant qui résulte de la norme sera donc abaissé de 1,562 milliard d'€. En 2013, il le sera de 2,061 milliards d'€.

“ Il n'y aura donc pas de marges pour pouvoir conclure des accords tarifaires. De ce fait, les médecins pourraient facturer des tarifs libres et les patients paieraient plus. Des économies linéaires ne sont pas une solution : elles créent un problème supplémentaire ! En effet, la pression budgétaire sur les soins de santé, qui sont en constante innovation, est récurrente et l'accord n'implique aucune vision à long terme. Un récent rapport de l'INAMI indique clairement que c'est de toute façon le patient qui paiera la facture au bout du compte.

Nouvelles recettes

Au programme :

- l'harmonisation du précompte mobilier, porté à 21 % (sauf pour les livrets d'épargne et les bons d'État récemment lancés) et le taux de 25 % sur les dividendes sont maintenus. Pour les revenus mobiliers supérieurs à 20 000 €, un impôt de 4 % supplémentaire sera prélevé ;
- des efforts en matière de fraude fiscale seront également consentis afin de récupérer 720 millions d'euros ;
- l'évaluation forfaitaire au moment de l'octroi des stock-options passera de 15 à 18 % ;



- le taux de taxation sur les opérations de bourses sera augmenté de 30 % et les plus-values sur actions réalisées par les sociétés seront taxées à 25 % (uniquement pour les titres vendus moins d'un an après leur acquisition) ;
- le taux pour la déduction des intérêts notionnels est abaissé de 3,425 % à 3 %, sauf pour les PME (3,50 %) et suppression de la possibilité de report sur les années suivantes ;
- les véhicules de société les plus polluants seront taxés dès 2012, ce qui rapportera 200 millions d'€ ;
- la TVA passera de 6 à 21 % pour les décodeurs de télévision numérique, de 12 à 21 % pour les huissiers de justice et notaires. Les accises sur le tabac et l'alcool (sauf bière et vin) seront augmentées ;
- la taxe bancaire sera revue et augmentée de 100 millions pour atteindre 490 millions ;
- le fonds de protection des dépôts sera porté à 476 millions. La rente nucléaire sera augmentée de 300 millions pour s'élever à 550 millions. En outre, un contrôle plus strict des prix de l'énergie sera effectué par la CREG.

“ On peut, sans exagération, considérer tout cela comme des mesurette quand on pense que les intérêts notionnels vont continuer à être distribués, que les producteurs d'électricité continueront à engranger des bénéfices scandaleux sur le dos des consommateurs, qu'il n'y a rien d'envisagé pour réguler le secteur bancaire et éviter ainsi un nouveau crash, que les spéculateurs pourront toujours jouer au casino avec l'argent des petits épargnants, que les actionnaires pourront toujours se remplir les poches sur le dos du monde du travail ...

Bref, nous sommes bien loin d'un impôt progressif. Toutes les mesures relatives aux nouvelles recettes restent très frileuses et ne constituent pas une attaque sérieuse

des excès du capital. Malgré notre insistance, ce ne sont pas les responsables de la crise qui porteront l'essentiel de l'austérité mais bien les travailleurs et allocataires sociaux. En effet, il n'y a aucune mesure fiscale à long terme mais bien « deux poids, deux mesures » dans la contribution à la résorption du déficit : d'une part, les travailleurs et les allocataires sociaux qui passent à la caisse tout de suite et subissent l'essentiel des économies réalisées et, d'autre part, les grandes entreprises et le monde financier qui restent très peu sollicités comparativement aux revenus de chacun et aux dégâts que leurs « indécidables » peuvent occasionner dans la société !

Les mesures fiscales principales consenties par l'accord, n'auront qu'un effet très limité, voire nul sur les plus gros bénéficiaires des ristournes fiscales.

En outre, aucun moyen supplémentaire n'est alloué à la lutte contre la fraude fiscale. Au contraire ! L'accord prévoit des économies dans les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement des administrations publiques.

Un accord de droite

En conclusion, les changements constatés par rapport aux premières notes du formateur ne font qu'aggraver la situation des plus faibles de la société. Il s'agit bel et bien d'un accord de droite, conclu par des gens de droite qui se paient la tête des travailleurs et protègent les plus hauts revenus et le monde de la finance. Mais la réaction est en marche et, ce 2 décembre lors de la manifestation en front commun, nous avons déjà pu assister à la collision entre deux visions de la démocratie et de la société : celle du monde du travail, qui est descendu dans la rue avec ses 78 000 personnes et ses solutions alternatives et, en face, cette classe politique qui se félicite d'avoir « résolu » la crise politique la plus longue de l'histoire... grâce au détricotage de notre modèle social. ■

Une vision bien particulière des services publics

À la page 148 de l'accord gouvernemental, les services publics sont définis comme « essentiels pour faciliter la vie quotidienne des citoyens et des entreprises ». Et nous qui pensons qu'il s'agissait des services permettant aux Citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux en leur donnant les moyens de mener une vie conforme à la dignité humaine, les seuls services permettant une redistribution efficace des richesses produites. Au moins, le message est clair, les services publics « facilitent la vie des citoyens et des entreprises » ! Force est donc de constater que ce qui est envisagé aujourd'hui est non seulement de fragiliser mais également de dénaturer le secteur public pour satisfaire aux exigences économiques ou communautaires alors que chacun sait que seul un secteur public fort permet d'amortir l'impact négatif des crises économiques.

Des promesses... à l'accord gouvernemental du 1^{er} décembre 2011

Promesses du programme électoral du PS pour les élections fédérales 2010	Principales mesures socio-économiques de l'accord gouvernemental
« Faire progresser la qualité de l'emploi » (p. 19). « Assurer l'évolution des revenus de remplacement sur le long terme » (p. 40).	Réforme du régime de chômage : - le stage d'attente passe de 9 à 12 mois ; - dégressivité des allocations renforcée ; - procédure de contrôle de disponibilité plus rapide et jusque 60 ans dès 2013 ; - la notion « d'emploi convenable » passe de 25 km à 60 km.
« Donner des avantages aux seniors qui restent plus longtemps au travail » (p. 44).	Réforme des fins de carrières/prévisions.
« Mieux concilier vie privée et vie professionnelle » (p. 22).	Réforme des crédits-temps et interruptions de carrière.
« Renforcer les acquis historiques des pensionnés » (p. 43). « Prolonger l'existence du bonus de pension et avancer l'âge d'octroi ce celui-ci » (p. 44). « Donner plus de moyens aux pensionnés » (p. 42). « Préserver l'assimilation des périodes d'inactivité à des années de travail dans le calcul de la pension » (p. 44).	Réforme des pensions : - augmentation de l'âge de retraite anticipée ; - réforme des pensions du secteur public ; - valorisation du travail après 65 ans ; - transformation des pensions de survie en allocations de transition.
« Porter progressivement la pension minimum à 1 150 € nets/mois » (p. 42).	Amélioration du revenu des pensionnés : pensions minimums automatiquement indexées tous les 2 ans.
« Les services publics, une plus-value sociale » (p. 90). « Préserver des services publics de qualité » (p. 90).	Gel des dépenses de personnel et crédits de fonctionnement des services publics fédéraux + économies supplémentaires sur la Défense, la SNCB et bpost.
Diminuer le coût des soins de santé (p. 24).	Soins de santé : réduction de la norme légale de croissance des dépenses de soins de santé

Europe • Un véritable corset budgétaire

Le « Pacte budgétaire » adopté le 9 décembre par la Belgique avec 25 autres États membres de l'Union européenne est pour le moins déséquilibré. Il prévoit l'inscription d'une règle d'or dans la Constitution, interdisant un budget en déficit de plus de 0,5 % du PIB. Il permet l'application de sanctions automatiques en cas de déficit excessif (plus de 3 % du PIB). Une mesure qui pourrait s'appliquer rapidement à tous puisqu'aujourd'hui 23 États sur 27 sont en déficit excessif. La Commission européenne aura mandat de suivre et d'évaluer les projets budgétaires. Elle pourra demander un correctif au budget si elle estime que les critères de Maastricht ne sont pas respectés.

Ce « Pacte » conçu comme un nouveau Traité a pour ambition d'aller vers une « union économique plus forte ». Mais il paraît bien « léger » au regard de la crise économique en cours. Aucune mesure de relance, aucune mesure pour la croissance, aucune mesure sociale, aucun contrôle démocratique. Tout est « instrumental », « institutionnel », « intergouvernemental », avec une seule ligne directrice : réduire les déficits.

Il n'est pas sûr qu'une économie ensermée dans un seul corset, celui du pacte d'austérité, conclu entre quelques chefs de gouvernement, puisse survivre et être comprise. En tout cas, cela ne nous promet rien de bon... ■



Gouvernements de « technocrates » Oligarchie contre démocratie

Sous prétexte de « crise de la dette », la Grèce et l'Italie se sont dotées de gouvernements de « technocrates » au cours du mois de novembre dernier. La cession du pouvoir exécutif par les représentants élus à de prétendus experts est le symptôme d'une régression de la démocratie.

C'est paradoxal quand on sait que ce sont ceux-là mêmes, qui par leurs interventions inadéquates et mauvais conseils ont contribué à plonger ces pays dans une situation chaotique, qui sont appelés à jouer les sauveurs providentiels.

C'est interpellant quand on connaît leurs parcours et les liens qu'ils entretiennent avec l'establishment bancaire international.

C'est plus qu'inquiétant quand on se rend compte qu'ils veulent imposer des mesures d'austérité budgétaire qui auront comme principal effet durable la démolition de la protection sociale en Europe et la perte de pouvoir des États.

En y regardant de près, il apparaît clairement que le système est pervers et que le conflit d'intérêt est patent. Tous ces « experts » ont été formés dans le même moule de la droite « bien-pensante » et néolibérale. De plus, la position qu'ils occupent aujourd'hui pose question, au regard de leurs rapports avec Goldman Sachs, la banque d'affaires omniprésente aux pratiques douteuses.

De coïncidences...

Prenons le cas du nouveau premier ministre italien Mario Monti. Il a été commissaire européen, au marché intérieur (1995), d'abord, puis à la concurrence (1999), avant de devenir consultant pour Goldman Sachs (2005). Dans son gouvernement composé de 17 ministres-technocrates, il occupe le

poste clé de l'économie tandis que le super portefeuille du développement économique, de l'infrastructure et des transports a été confié au banquier Corrado Passera.

Dans le même temps, son compatriote Mario Draghi prend la tête de la Banque centrale européenne (BCE). Élève des jésuites romains, diplômé de l'Université de Rome et du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), il s'est fait connaître de l'autre côté de l'Atlantique en tant que directeur de la Banque mondiale. Dans la péninsule, il a été directeur général du Trésor-public... chargé des privatisations ! Avant de devenir gouverneur de la Banque d'Italie. Entre temps il a été vice-président (de 2002 à 2005) de la branche européenne de Goldman Sachs, juste à l'époque où cette dernière a « aidé » la Grèce à entrer dans la zone euro grâce au travestissement de ses comptes qu'on lui reproche durement aujourd'hui ! M. Draghi dit tout ignorer de ces pratiques... Ce qui reviendrait à dire qu'un responsable de son rang n'était pas informé de l'un des plus importants dossiers du moment. Il y a là de quoi douter soit de sa probité, soit de sa compétence !

Il faut dénoncer le cynisme et la duplicité de Goldman Sachs car après avoir bidouillé la dette grecque pour la rendre présentable aux yeux de l'Union européenne, Goldman Sachs est revenue « aider » la Grèce à la demande du gouvernement de l'époque, (pour 300 millions de dollars de commission) ne se gênant pas dans le même temps pour spéculer sur sa dette, contribuant ainsi à la hausse des taux d'intérêts et à l'aggravation des difficultés de ce pays.

... en connivences

En Grèce, le nouveau premier ministre, Lucas Papademos, provient

du même sérail... À la tête d'un gouvernement d'union nationale qui fait place à un parti religieux d'extrême droite, il est aussi passé par le MIT, la Banque centrale et Goldman Sachs !

Sans surprise, il promet une austérité sévère qui imposera de lourds sacrifices à la population ; qui affaiblit le rôle de l'État par des atteintes aux services publics (privatisations) ; qui détricote les mécanismes de solidarité.

Devoir d'insurrection

En Grèce, au Portugal, au Royaume-Uni, en France et chez nous, le citoyen rejette ces politiques injustes et se lève pour manifester son refus d'une telle approche politique. Implacables et déterminés les chefs de gouvernements néolibéraux ou assimilés n'écourent pas les protestations et entendent poursuivre leurs funestes objectifs envers et contre tout, arguant qu'il n'y a pas d'alternative...

Combien de temps encore les peuples supporteront-ils d'être ainsi méprisés, malmenés par une poignée d'oligarques qu'ils n'ont pas élus et qui n'agissent pas dans l'intérêt du plus grand nombre ?

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be





Le Gouvernement nouveau est arrivé, mais pas de quoi en faire une fête !

Devant l'euphorie de la nouvelle équipe gouvernementale nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur les pièges spécifiques à la Fonction publique contenus dans l'accord de gouvernement tant institutionnel que socio-économique.

A. Transferts de compétences

Dans les nombreuses compétences transférées aux communautés et régions il est déjà certain que seuls 90 % des moyens budgétaires suivront, nous pouvons d'ores et déjà prédire des risques pour l'avenir dans les administrations fédérées.

B. Travail intérimaire dans la Fonction publique

Alors que les autorités déclarent à nouveau la priorité à l'emploi statutaire force est de constater que l'accord institutionnel permettra aux entités fédérées d'avoir recours au travail intérimaire dans leur secteur public respectif.

C. Réductions des dépenses de Fonction publique

Alors que nous connaissions depuis plusieurs années un remplacement partiel des départs naturels, la situation s'aggravera de manière sensible dès 2012 dans les départements fédéraux. Ces efforts iront de manière croissante de 2012 à 2014.

D. Pensions : travailler plus longtemps et calcul moins avantageux

Si en 2012 vous pourrez encore partir à la retraite dès l'âge de 60 ans pour autant que vous comptiez 35 ans de carrière admissibles, cet âge minimum sera allongé dès 2013 pour atteindre 62 ans en 2016, et ce pour autant que vous comptiez à ce moment 40 ans de carrière (départ à 60 ans possible si on justifie de 42 ans de carrière ou 61 ans si 41 ans de carrière).

Vous pourrez travailler au-delà de 65 ans moyennant accord de votre employeur.

Si vous n'avez pas atteint l'âge de 50 ans au 1^{er} janvier 2012, votre pension sera calculée sur les dix dernières années au lieu des cinq dernières années actuellement.

La pension de survie que perçoit le conjoint survivant deviendra une « allocation de transition » dont la durée sera fonction de l'âge, du nombre d'enfants et du nombre d'années de cohabitation légale ou de mariage. Ensuite, en l'absence d'emploi un droit au chômage vous sera ouvert.

Comme vous pouvez le voir il s'agit là d'un très léger aperçu des mesures qui frapperont les services publics dès 2012.

Ajouter à cela l'abandon de la loi Vandelanotte (redistribution du travail dans le secteur public) et vous aurez tous les ingrédients de la politique d'austérité qui sera imposée à la Fonction publique.

Heureusement que nous avons un gouvernement de « centre/centre » ! Qu'est-ce que cela aurait donné avec un gouvernement de droite ?

Dans ces conditions il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à l'occasion de la nouvelle année une excellente santé et un repos bien mérité.



Revenez-nous frais et dispos dès janvier car nous aurons besoin de toutes les forces vives pour lutter contre toutes ces mesures qui mettront à mal le secteur public.

R. Vansaingele

CONSEIL D'ÉTAT

Les licenciements collectifs ont été évités

Dans un article précédent, nous renvoyions au risque de licenciement collectif de 30 membres du personnel contractuels suite au transfert de certains services au SPF Intérieur.

Après une concertation très constructive au sein du CCB du Conseil d'État, en présence des responsables du personnel du SPF Intérieur, un excellent accord a été conclu. Le SPF ouvre 30 postes vacants qui seront comblés par les membres du personnel menacés. Ils peuvent opter volontairement pour un transfert.

Leurs conditions de travail sont conservées au maximum, ils sont dispensés de la période d'essai et, à la date du transfert, ils peuvent s'inscrire immédiatement à une formation certifiée, ce qui leur permet, en cas de

réussite, de bénéficier de la prime avec effet rétroactif.

Il faut le dire : les autorités ont fait un effort maximal pour résoudre cette affaire embarrassante en évitant le bain de sang social. Tous les syndicats ont par conséquent émis un avis positif.

Au cours de la même période, un protocole a également été négocié, permettant au personnel tant statutaire que contractuel du Conseil d'État d'intenter un recours supérieur dans une procédure disciplinaire selon des

conditions quasi identiques à celles en vigueur pour les fonctionnaires qui sont intégralement sous la coupe du statut fédéral.

La CGSP est très contente d'avoir enfin pu convenir d'une bonne procédure sur les droits de la défense. En outre, la disparition de la moindre distinction entre le personnel statutaire et contractuel est une excellente affaire.

Fort heureusement, il est encore possible de communiquer des bonnes nouvelles.

G. Rasschaert

FORMATIONS CERTIFIÉES

Point de la situation

L'IFA a maintenant accéléré le rythme d'organisation des formations certifiées. Si l'on tient compte des moyens budgétaires, de la disponibilité des locaux et des chargés de cours, l'IFA tourne actuellement à sa capacité maximale.

Les listes d'attente ont également été passées au crible. Les personnes qui, suite à une démission, un licenciement ou un départ à la pension, ont quitté le service après leur inscription à une formation certifiée, ont été effacées.

Ces mesures ont eu une influence positive sur le nombre de personnes en attente d'une formation. Au début de 2011, ce nombre s'élevait encore à 23 000 personnes. Il s'élève aujourd'hui à 18 000.

Depuis 2007, 243 personnes ont entamé une procédure auprès du

Conseil d'État. 79 recours sont actuellement pendants. Une décision de l'IFA a été annulée seulement dans deux cas.

Quelques diplômes obtenus ou quelques formations peuvent être assimilés à la réussite d'une formation certifiée. Les divers services publics fédéraux ont entre-temps assimilé 670 formations ou diplômes obtenus.

Les formations en informatique ont récemment été revues. Incroyable mais vrai : jusqu'à présent, ces formations et les tests finaux se déroulaient sur papier. L'IFA a dorénavant acheté des ordinateurs portables sur lesquels les participants peuvent suivre les formations et passer les tests finaux. Les participants peuvent également maintenant suivre les cours sur Internet via le « e-learning ». Ceci est possible tant depuis le lieu de travail que depuis le domicile. Les participants qui

n'ont pas la possibilité de recourir au « e-learning » sur leur lieu de travail ou à leur domicile peuvent venir s'exercer sur rendez-vous à l'IFA.

Enfin, la moyenne du pourcentage de réussite reste également assez stable. En moyenne, 75% des participants réussissent le test final de la formation certifiée. Lorsque l'IFA constate un résultat assez faible pour un test final spécifique, des corrections sont apportées si nécessaire.

La CGSP continuera de coopérer à l'avenir au sein de la commission consultative des formations certifiées. Au sein de celle-ci, les délégués de la CGSP peuvent toujours soumettre de nouvelles idées afin de parvenir à une meilleure organisation des formations certifiées.

R. Vansaingele

SPF FINANCES

La fin d'une longue période de léthargie

Après une période plus ou moins longue d'inactivité imputable aux affaires courantes, il semblerait que les autorités du SPF Finances viennent de passer à la vitesse supérieure.

En ce début décembre, ont été mis à l'ordre du jour du Comité de secteur II Finances les cercles de développement, soit l'évaluation.

La période de référence de 2 ans choisie en 2006 ainsi que la période pour être évalué à nouveau après une évaluation « insuffisant » fixée en 2006 à un an, viennent d'être ramenées à respectivement un an et six mois.

Conformément au désaccord qu'elle avait formulé en 2006, la CGSP a réitéré son désaccord à l'occasion du présent dossier.

Voici la position de la CGSP

Le seul point positif qui était présent dans la proposition de l'Autorité lors du Comité de Secteur II du 20 septembre 2006 était le fait que la période d'évaluation, visée à l'article 4 de l'Arrêté Royal du 2 août 2002 était fixée à deux ans et la période visée à l'article 21 à un an.

Le fait de ramener ces délais à respectivement un an et six mois ne fait que dégrader la situation. L'administration a depuis 2006 été dans l'incapacité d'exécuter un cycle d'évaluation de deux ans. La CGSP doute fort de l'objectivité d'une évaluation annuelle. Ce qui n'a pas été possible en 2 ans ne le sera pas en un an.

La CGSP craint que ces réductions de périodes soient motivées par la volonté de l'Autorité de licencier rapidement des membres du personnel.

La CGSP dans le respect de la position qu'elle a adoptée le 6 mars 2002 dans le protocole n° 408 du Comité B, ne peut marquer son accord sur ces propositions de l'Autorité pour les raisons suivantes :

- des agents statutaires pourront être évalués par des membres du personnel contractuel ;
- aucune procédure de recours interne n'est prévue pour le membre du personnel contractuel qui serait évalué « insuffisant » au terme de la procédure.

De plus la CGSP continue à demander la négociation des modalités pratiques de l'organisation du cycle d'évaluation décidées par le Comité de direction du SPF Finances telles que prévues à l'article 5 de l'arrêté royal du 2 août 2002.

L'Autorité nous a précisé en outre que l'introduction des cercles de développement se feront de manière progressive entre le 1^{er} février 2012 et le 1^{er} février 2014, à cette dernière date tous les membres du personnel du SPF Finances devront être entrés dans le système.

R. Vansaingele

SPF JUSTICE

Accord gouvernemental : transfert de compétences

Transfert de compétences : dans la note de déclaration de politique générale.

A. Pour les Maisons de Justice

Elles seront transférées aux communautés. Un accord de coopération sera conclu entre l'état fédéral et les entités fédérées, chacun dans les matières qui relèvent de ses compétences, pour organiser le partenariat.

B. Pour le droit sanctionnel de la jeunesse

Communautarisation des matières suivantes :

- les mesures pouvant être prises à l'égard de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction ;
- les règles de dessaisissement ;
- les règles de placement en établissement fermé ;

- les établissements fermés, selon des modalités à déterminer.

Pour chacune des compétences transférées, il conviendra de déterminer le personnel et les moyens associés (fonctionnement, bâtiments) qui devront être transférés.

M. Jacobs

SPF SANTÉ PUBLIQUE

Le nouveau projet de règlement de travail tant attendu est arrivé !

La direction a présenté les grandes lignes de son projet de règlement de travail au comité de concertation de base du 10 novembre. S'ils n'ont pas eu le moindre texte, les représentants des travailleurs ont, néanmoins, eu une longue présentation des projets de la direction.

En voici un résumé en quelques points :

- sauf exception, chaque travailleur a la faculté de choisir s'il pointe ou non. Le personnel qui décide de ne pas pointer, reçoit un forfait de 12 jours (temps plein/prestations prorata prestations de nuit et de week-ends non compris) ;
- pour le personnel qui continue de pointer, le système actuel est maintenu ;
- le chef fonctionnel peut, lorsque le bon fonctionnement du service l'exige, toujours demander, tant aux agents qui pointent qu'à ceux qui ne pointent plus, que quelqu'un soit présent, tant pendant les plages mobiles que pendant les plages fixes ;
- la récupération doit toujours être concertée avec le chef fonctionnel et

les objectifs doivent être atteints ;

- la période de référence pour les prestations passe de 1 à 4 mois ;
- les plages mobiles sont étendues et se situent entre 7h et 9h30 ainsi qu'entre 15h30 et 20h ;
- les prestations du samedi sont désormais assimilées à des prestations dominicales ou de week-end (récupération de 1h30 par heure prestée) ;
- point important : les chefs fonctionnels ont davantage d'autonomie et pourront accorder des dérogations, notamment pour la prestation maximale de 11h par jour (dans les limites du cadre légal), les plages fixes, les plages mobiles, la présence au bureau, le report/utilisation du bonus, etc. ;
- des dispositions sont également prévues concernant les missions, tant à

l'étranger qu'en Belgique, et les services de garde ;

Des annexes – cette fois complètes – sur le télétravail, les instruments informatiques (e-mail, internet...), etc. ;

Pour la CGSP, il s'agit du coup d'envoi d'une négociation où Autorité et représentants des travailleurs auront à discuter en profondeur du règlement de travail et de ses annexes. Ce document est très important pour le personnel et ne peut être avalisé à la hâte. Nous éprouerons tous les textes et, au besoin, nous consulterons.

Quoi qu'il en soit, la CGSP espère que le débat se déroulera dans un esprit plus constructif et plus positif qu'il y a quatre ans... !

F. André et J-P. Van Austrève

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Somalie et piraterie : décisions inquiétantes

La lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique a déjà mobilisé de nombreux moyens militaires. Des forces multinationales travaillent quotidiennement dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes (les Task Forces), comme Atalante notamment. Vient s'ajouter à cela la présence de bâtiments militaires russes, chinois, japonais, indiens, sud-coréens ou iraniens.

A. Causes de la piraterie

La Somalie, en guerre civile depuis 1986, est un État en faillite. La piraterie est devenue l'une des activités les plus prospères du pays. Les pirates sont des gangsters, mais aussi d'an-

ciens pêcheurs qui ont perdu leur travail à cause de la surpêche orchestrée dans l'Océan Indien par les pays industrialisés. Johann Hari, journaliste pour « The Independent », a mené une enquête en 2009 et rapporte qu'en l'absence de garde-côtes, de mystérieux navires européens ont commencé à apparaître au large des côtes de la Somalie, immergeant des barils dans l'océan... De nombreux déchets en provenance d'usines et d'hôpitaux européens sont déversés, comme du plomb, des métaux lourds (cadmium et mercure), mais également des déchets nucléaires ! Au début, les attaques consistaient à sauvegarder les zones de pêches par les pêcheurs locaux. Ce n'est que plus tard

que certaines organisations criminelles y ont vu un moyen de gagner beaucoup d'argent par le biais des rançons.

B. Réponse au problème

L'Union africaine et la Communauté internationale ne se sont jamais vraiment préoccupées de ce qui se passait en Somalie depuis la chute du régime du président Mohammed Siad Barre qui a fui le pays en 1991, ni lors du retrait des forces américaines en 1995, sauf depuis que le trafic maritime est menacé.

David Cameron, cédant à la pression des lobbies de la privatisation de la sécurité, déclarait récemment sur les

ondes de la BBC que « *Les bateaux avec des gardes ne sont pas attaqués, ne sont pas détournés avec prise d'otages ou rançonnés. Le fait qu'une poignée de pirates en Somalie réussisse à rançonner tout le système commercial du reste du monde est une véritable insulte. Le reste du monde doit agir de concert beaucoup plus énergiquement* ».

Outre que les propos de Cameron soient inquiétants, on pourrait aussi lui répondre que l'attitude inhumaine du reste du monde par rapport au drame qui se déroule en Somalie est encore bien plus insultante pour l'humanité tout entière. Et ce n'est pas le « permis de tuer » (qu'il vient de donner aux sociétés privées en légitimant les pratiques des armateurs) qui arrangera les choses.

C. Privatisation de la sécurité

Nous attirions déjà l'attention dans le mensuel *Tribune* du mois de juillet 2011 sur les dangers de la privatisation de certaines fonctions régaliennes, comme le métier de militaire. La décision britannique, qui sera prochainement suivie également par la France, montre bien que l'on se dirige irrémédiablement vers ce genre de scénario, à savoir l'absence totale de contrôle par les Parlements sur les actions menées par les firmes privées.

La société britannique PVI (Protection Vessels International), qui emploie

déjà 750 anciens Royal Marines embarqués comme gardes privés sur les navires en transit devant les côtes somaliennes, vient d'annoncer le recrutement de 250 hommes supplémentaires pour répondre à la demande des armateurs. PVI est une des sociétés de protection privée les plus importantes de la zone. Elle facture ses prestations à la journée, le prix moyen d'un transit (7 à 8 jours) est d'environ 50 000 dollars. Les hommes de PVI, tous issus des troupes de Royal Marines - les commandos britanniques - ont subi une trentaine d'attaques depuis 2008. Ils ont, selon leur patron, réussi à toutes les repousser sans provoquer de morts ou de blessures... Personne n'en doute et personne ne pourra jamais le vérifier.

D. Quelles solutions pour la Somalie ?

Même si une aide humanitaire est toujours indispensable, la principale solution est avant tout politique afin d'assurer un retour à la stabilité du pays. Or, au moment où David Cameron faisait ses déclarations à la BBC, les États-Unis utilisaient un aéroport civil éthiopien pour faire décoller des drones armés pour

des opérations « antiterroristes » ciblant les islamistes somaliens, rapporte le Washington Post. Bilan de l'opération : 4 femmes et enfants tués, qui viennent s'ajouter aux 46 autres civils décédés dans les mêmes circonstances le 22 octobre, en plus des 18 autres quelques jours plus tôt. Les rapports diffusés témoignent que l'armée américaine a dépensé, jusqu'à présent, des millions de dollars pour l'équipement de ses bases aériennes en Éthiopie. Et pendant ce temps, l'Union européenne crée des groupes de travail sur les sanctions pénales éventuelles à infliger aux pirates, alors que la Somalie sombre dans le chaos le plus total, dans l'indifférence quasi générale. Visiblement, il est plus facile pour certains grands décideurs d'imposer un nouveau gouvernement en Libye plutôt qu'en Somalie. À titre d'information, les coûts estimés liés à la piraterie, rien que pour l'année 2010, sont estimés entre 7 et 12 milliards de dollars (rançons, primes d'assurance, primes de risque, détournements, présence militaire, etc.)



Source : www.afcan.org
(synthèse février 2011)

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE SECTEUR IX - LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO)

Brèves

Formation du nouveau gouvernement.

Au nom du bureau nous vous souhaitons une très bonne année 2012.

Année nouvelle mais qui se devra à nouveau d'être une année de combat.

- attaques sur nos pensions et sur la façon de les calculer,
- augmentation de la carrière,
- responsabilité des entités fédérées

concernant les pensions, c'est-à-dire que les gouvernements Wallons, Bruxellois et la Communauté française vont devoir intervenir au niveau de celle-ci. Quand on connaît l'étroitesse des marges budgétaires dont on dispose à ces niveaux de pouvoir, comment sera négocier la future convention sectorielle ?

L'index est sauvé pour certains mais pour les libéraux et le patronat dès que

possible l'index sera à nouveau mis sur la sellette.

C'est pourquoi en cette année 2012 nous devons être très attentifs, rester mobilisés et surtout participer à tous les mots d'ordre de notre organisation syndicale.

Merci à ceux qui étaient dans la rue le 2/12/2011.

M. Bex et M. Jacobs

Service public de Wallonie

Convention sectorielle 2009-2010

Dans la tribune du mois dernier, nous vous faisons part du fait que la convention sectorielle 2009-2010 avait été signée entre les 3 organisations syndicales représentatives et le Ministre de la Fonction publique.

Vous trouverez ci-dessous le contenu intégral du texte adopté.

A. Volet quantitatif

1. Augmentation de l'allocation de fin d'année : augmentation de 120 euros bruts indexés de la partie forfaitaire. Cette mesure produira ses effets le 1er décembre 2011.
2. Revalorisation au niveau D :
 - 2.1. Le personnel d'accompagnement dans les transports scolaires.
Cette amélioration consisterait en différentes mesures :
 - 2.1.1. Transformer les contrats à durée déterminée des convoyeurs scolaires disposant d'une ancienneté de service en qualité de convoyeur scolaire titulaire correspondant à 5 années scolaires complètes soit, 50 mois, en contrat à durée indéterminée, sur une base volontaire, en se basant sur la durée moyenne de leurs prestations (en tenant compte des conséquences juridiques de cette transformation notamment sur le régime des congés annuels, en prévoyant une adaptation des tâches exercées pendant les vacances scolaires et en déterminant les services du SPW qui en assureront l'organisation). L'objectif est de mettre en œuvre cette mesure le 1er juillet 2012. Le groupe de travail chargé de préparer cette mise en œuvre entamera ses travaux au plus tard début janvier 2012.
 - 2.1.2. L'établissement d'un contrat d'une durée minimale de 3 heures par jour.
 - 2.2. Une revalorisation de la carrière du niveau D pour les agents débutant au rang D4. Alors que la carrière actuelle se déroule sur une durée de 33 ans (D3 après 8 ans ; D2 après 15 ans et D1bis après 10 ans), il est convenu que cette carrière soit accélérée pour atteindre une période de 25 ans (D3 après 5 ans, sans épreuve d'acquisition de qualifications professionnelles qui est supprimée ; D2 après 10 ans et D1bis après 10 ans). Cette mesure produira ses effets le 1er janvier 2012.

L'article 220 du Code sera complété de manière à s'appliquer au membre du personnel contractuel D4 qui entre en service en qualité d'agent statutaire au rang D4. La revalorisation de cette carrière est complétée par la création du métier « administratif » au rang D3 au lieu du rang D4 actuellement. La création du métier au rang D3 produira ses effets le 1er mai 2009.
3. La transformation du contrat d'ouvrier en contrat d'employé pour environ 2 000 contractuels. Cette mesure sera d'application à partir du 1er janvier 2012.
4. Une augmentation en 2012 de la valeur faciale du titre-repas de 0,30 euro. Ce qui porte ainsi son montant à 6,60 euros (au lieu de 6,30 euros). Cette mesure produira ses effets le 1er janvier 2012.
5. Diverses mesures suivantes :
 - 5.1. Une revalorisation de l'allocation pour la connaissance de deux des trois langues nationales pour l'aligner sur le montant moyen appliqué au niveau fédéral. L'octroi de cette allocation sera rendu possible pour la connaissance de la langue des signes si celle-ci répond à un besoin du service. Cette mesure produira ses effets le 1er janvier 2012.
 - 5.2. La valorisation des services prestés en qualité de doctorant qui actuellement ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire.
 - 5.3. Réintroduction d'une mesure transitoire, basée sur le calcul des normes de promotion sociale en vigueur avant le 1er mai 2009, en faveur des agents des niveaux B et C qui sont lauréats d'un examen de carrière et qui ne peuvent plus accéder aux échelles B1 et C1. Cette mesure produira ses effets le 1er janvier 2010, date à partir de laquelle la mesure transitoire prévue à l'article 219 de l'arrêté du 27 mars 2009 a cessé d'être en vigueur.
 - 5.4. Un système d'avance sera mis en place par le Service social qui recevra, à cet effet, une dotation spécifique supplémentaire lui permettant de disposer d'une personne à mi-temps supplémentaire qui sera chargée de prendre les mesures utiles en vue d'améliorer le remboursement des frais médicaux en cas d'accident de travail ou sur le chemin du travail.
 - 5.5. Service social : adaptation de la dotation du service social pour le maintien des conditions actuelles de l'assurance « hospitalisation ».

- 5.6. Maintien de l'augmentation automatique de l'indemnité kilométrique.
- 5.7. Prise en charge par l'employeur de la totalité du coût de l'abonnement CycloTEC qui combine l'abonnement de bus annuel à la mise à disposition d'un vélo pliable pour le membre du personnel qui ne dispose pas d'un arrêt de bus proche.
- 5.8. La veille de Noël et du Nouvel An, les membres du personnel qui sont tenus d'effectuer des prestations irrégulières en raison de leur horaire de travail, bénéficieront d'une valorisation de leurs prestations à partir de 15 heures. La valorisation se calculera de la même manière que celle d'un jour férié légal. Cette mesure produira ses effets le 1^{er} décembre 2011.
- 5.9. Revaloriser les premiers échelons de l'échelle D4 de manière à rétablir une progression barémique. Cette mesure produira ses effets le 1^{er} janvier 2012.
- B. Volet qualitatif**
1. Amélioration du régime de congés dans le cadre d'une politique de soutien aux familles :
- 1.1. Instauration d'un droit à un congé rémunéré à mi-temps dans les 2 mois qui précèdent la date prévisible de la naissance d'un enfant, pour le personnel féminin.
- 1.2. Prolongation du congé parental jusqu'au moment où l'âge de l'enfant atteint 12 ans ; la possibilité d'étendre ce congé jusqu'à l'âge de 21 ans pour les enfants reconnus comme personne handicapée sera étudiée.
- 1.3. Introduction de régimes d'interruption de carrière à temps partiel : 1/5^{ème} temps, 1/4 temps et 1/3 temps.
- 1.4. Autorisation des pauses d'allaitement jusqu'au moment où l'enfant atteint l'âge de 9 mois.
2. Améliorer et développer les statistiques de l'IWEPS en matière d'emploi dans la Fonction publique. Il s'agira de développer des statistiques qui seront établies de manière uniforme et scientifique, pour la Fonction publique wallonne et de la Communauté française.
3. Mandat effectif des représentants de l'Autorité au Comité de secteur XVI. Les organisations syndicales insistent particulièrement pour que chaque ministre soit représenté au Comité de secteur XVI.
4. Établissement des règlements de travail. Certains OIP et le SPW n'ont pas encore de règlement de travail (un canevas commun a été approuvé par le Ministre de la Fonction publique).
5. Accès des organisations syndicales à l'intranet et icom du SPW.
6. Principe de la priorité à l'emploi statutaire, du respect de la législation fédérale qui ne permet pas le recours au travail intérimaire dans la Fonction publique et poursuite de la « statutarisation » des contractuels, notamment par l'organisation régulière de concours de recrutement et par un assouplissement des conditions prévues à l'article 16 de l'arrêté du 27 mars 2009 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2003 relatif au personnel contractuel.
7. Dans le cadre de la réforme de l'arrêté du 18 décembre 2003 relatif au personnel contractuel, les membres du personnel contractuel soumis au régime de l'évaluation pourront introduire un recours devant la Chambre de recours en application de l'article 186, 1^o, e, du Code de la Fonction publique wallonne.
8. Résultats des concours et examens. Analyse de la possibilité d'organiser :
- dans le respect de la vie privée, une publicité adéquate des résultats des concours de recrutement et des examens ;
 - une information annuelle, à destination des organisations syndicales, sur l'état des réserves de recrutement.
9. a) Assouplissement des conditions d'accès aux emplois d'encadrement de la manière suivante : introduction d'une mesure transitoire jusqu'au 31 décembre 2012 inclus dispensant les candidats de la réussite de l'examen d'aptitude à l'encadrement ; durée de validité illimitée de la réussite à cet examen ; possibilité d'organiser un examen commun pour les niveaux C et D ; suppression du test de sélection professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2013.
- b) Accord de principe sur la création d'emploi d'encadrement de rang D1 au cadre.
10. Favoriser la mobilité vers d'autres niveaux de pouvoir et organiser la mobilité interne et la mutation interne.
11. Reconnaissance des spécificités de certains OIP dans les règles du Code de la FP.
12. Développer et améliorer le bien-être au travail dans le respect des obligations légales et en concertation avec les organisations syndicales.
13. Concrétisation d'une politique de diversité et d'égalité. Un plan d'actions sera mis en œuvre en synergie avec la Communauté française.
14. Le SPW et les OIP mettront en œuvre une politique de reclassement des travailleurs inaptes.

15. Mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner le régime appliqué pour les remboursements des frais de mission, et de proposer au Gouvernement des améliorations.
16. Modification de l'article 237 du Code qui devra se lire comme suit : « l'agent n'obtient à aucun moment, dans l'échelle attachée auquel il a été promu ou recruté, un traitement inférieur à celui dont il bénéficiait ou aurait bénéficié dans son grade inférieur ».
- Le but de cette mesure vise essentiellement à éviter (comme c'est le cas aujourd'hui) que les agents statutaires de rang C2 qui sont lauréats d'un concours de niveau B, ne

subissent une baisse de traitement lorsqu'ils entrent en stage au rang B3.

17. Des modifications techniques du Code qui ont été abordées lors des réunions du Comité de secteur XVI. Il s'agit notamment des points suivants :

- 17.1. clarifier la durée d'autorisation des cumuls d'activités professionnelles ;
- 17.2. assouplir la procédure de mutation d'office pour raison impérieuse d'ordre social ou familial ;
- 17.3. mettre à jour la liste des diplômes et des certificats d'étude pour

accéder aux emplois des niveaux A, B et C de manière à intégrer les dispositions figurant dans le décret de la Communauté française du 31 mars 2004 (« Décret Bologne »).

Le Gouvernement s'engage à entamer, dès le début de l'année 2012, les négociations sur la convention sectorielle 2011-2012 avec pour objectif de les finaliser pour le 30 décembre 2012.

P. Lebrun

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Manifestation du 2 décembre 2011
- 3 / Édito • Pour 2012, un peu de testostérone en plus !
- 4 / Dossier • L'accord gouvernemental du 1^{er} décembre : une question d'« équilibre » ...
- 7 / Europe • Un véritable corset budgétaire
- 8 / IRB • Gouvernements de « technocrates » - Oligarchie contre démocratie

www.cgsp-wallonne.be

Infos AMiO

- 9 / Édito • Le Gouvernement nouveau est arrivé, mais pas de quoi en faire une fête !

Fédéral

- 10 / Conseil d'État • Les licenciements collectifs ont été évités
/ Formations certifiées • Point de la situation
- 11 / SPF Finances • La fin d'une longue période de léthargie
/ SPF Justice • Accord gouvernemental
- 12 / SPF Santé publique • Le nouveau projet de règlement de travail tant attendu est arrivé !
/ Défense-Militaires • Somalie et piraterie

Communauté française

- 13 / Secteur IX (PAPO) • Brèves

Région wallonne

- 14 / Service public de Wallonie • Convention sectorielle 2009-2010

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11